

ARRETE A/2023/1419/MATD/CAB/DGCL/SGG DU 17 Avril 2023, PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA DELEGATION SPECIALE DE LA COMMUNE URBAINE DE KEROUANE.....482

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS.

ARRETE A/2023/1424/MITP/CAB/SGG DU 19 AVRIL 2023, PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE, MINISTERIELLE DES CADRES DE DEPENSES A MOYEN TERME (CM-GD-MT).....482-483

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES GUINEENS ETABLIS A L'ETRANGER;

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.

ARRETE CONJOINT AC/2023/1433/MAE/AGE/MTFP DU 19 AVRIL 2023, FIXANT LES DETAILS DE L'ORGANISATION DU BUREAU DE STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT.....484-485

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES GUINEENS ETABLIS A L'ETRANGER

ARRETE A/2023/1434/MAE/AGE/CAB DU 19 AVRIL 2023, PORTANT ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'INTEGRATION AFRICAINE.....485-487

ARRETE A/2023/1435/MAE/AGE/CAB DU 19 AVRIL 2023, PORTANT ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSULAIRES.....488-489

ARRETE A/2023/1436/MAE/AGE/CAB DU 19 AVRIL 2023, PORTANT ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES RELATIONS BILATERALES.....489-491

ARRETE A/2023/1437/MAE/AGE/CAB DU 19 AVRIL 2023, PORTANT ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES RELATIONS MULTILATERALES.....492-494

ARRETE A/2023/1438/MAE/AGE/CAB DU 19 AVRIL 2023, PORTANT ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DU PROTOCOLE.....494-496

ARRETE A/2023/1439/MAE/AGE/CAB DU 19 AVRIL 2023, PORTANT ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES GUINEENS ETABLIS A L'ETRANGER.....496-498

MINISTERE DU BUDGET

ARRETE A/2023/1440/MB/CAB/SGG DU 19 AVRIL 2023, PORTANT PLAN D'ENGAGEMENT DU DEUXIEME TRI-

L'EAU DANS LA SOUS-PREFECTURE DE KABACK.....499

ARRETE A/2023/1458/MEHH/CAB/SGG DU 20 AVRIL 2023, PORTANT NOMINATION DU COORDINATEUR DU PROJET SYSTEME DE DESALINISATION ET DE POTABILISATION DE L'EAU DANS LA SOUS-PREFECTURE DE KABACK...499-500

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

ARRETE A/2023/1460/MAE/CAB/SGG DU 24 AVRIL 2023, PORTANT NOMINATION DU COORDINATEUR DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE GAOUAL-KOUN-DARA-MALI (PDR-GKM).....500

ARRETE A/2023/1461/MAE/CAB/SGG DU 24 AVRIL 2023, PORTANT NOMINATION DU COORDINATEUR DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU POLE G (PADAG).....500

ARRETE A/2023/1462/MAE/CAB/SGG DU 24 AVRIL 2023, PORTANT NOMINATION DU COORDINATEUR DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR DU RIZ.....501

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

ARRETE A2023/1475/MERSI/SGG/CAB DU 25 AVRIL 2023, PORTANT MISE EN PLACE DU COMITE D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE.....501

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

ARRETE A/2008/1940/MIS/CAB/DNLPAJ/2008 DU 22 MAI 2008, PORTANT AUTORISATION D'EXISTENCE DU PARTI POLITIQUE DENOMME UNION FOUR LA PAIX, LA DEMOCRATIE ET LE CIVISME "UPDC".....502

MESSAGE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT.....503

ARRETES

PRIMATURE

ARRETE A/2023/1259/PM/CAB/SGG DU 06 AVRIL 2023, PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE INTERMINISTERIEL POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Charte de la Transition ;
vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 Septembre 2021, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 Septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 Août 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;

Vu le Décret D/2022/474/PRG/CNRD/SGG du 07 Octobre 2022, fixant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Primature ;

Vu le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 Novembre 2022, portant Structure du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 Novembre 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Communiqué N°01 du 05 Septembre 2021, portant Prise Effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

ARRETE:

Article 1^{er}: Il est créé, sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition, un Comité interministériel pour l'Emploi et la Formation.

Article 2: Le Comité interministériel pour l'Emploi et la Formation constitue l'organe de pilotage de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE).

Article 3: Le Comité a pour mission d'impulser, de suivre et de contrôler les initiatives du Gouvernement concourant à l'amélioration des conditions de vie de la population guinéenne par la mise en œuvre de mesures favorables au développement de l'emploi productif et décent à travers la formation.

Article 4: Le Comité est composé du:

1. Premier Ministre, Président;
2. Ministre en charge de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, Vice-président ;
3. Ministre en charge de la Jeunesse et des Sports, Rapporteur ;
4. Ministre en charge de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ;
5. Ministre en charge de l'Agriculture et de l'Elevage ;
6. Ministre en charge des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique ;
7. Ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable ;
8. Ministre en charge de de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures
9. Ministre en charge de la Pêche et de l'Economie Maritime ;
10. Ministre en charge des Infrastructures et des Travaux Publics ;
11. Ministre en charge du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises;
12. Ministre en charge des Transports ;
13. Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Article 5: Le Comité Inter Ministériel pour l'Emploi et la Formation se réunit une fois par trimestre, sur convocation de son Président, en session ordinaire et autant de fois que de besoin en session extraordinaire.

Article 6: Le présent Arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 06 Avril 2023

Dr. Bernard GOUYOU